

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril 2019

L' an 2019 et le 9 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : DARDENNE Nicole, FIORITO Marisa, FLODROPS Ingrid, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, ZAIDI Tassadit, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POTH Michelle à Mme PROFILI Maria Lina

Excusé(s) : MM : DE ANGELIS Mario, LAIR Christophe, LAURENT Fabrice, MASSON Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 28/03/2019

Date d'affichage : 28/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 10/04/2019

et publication ou notification

du : 10/04/2019

A été nommé (e) secrétaire : Mme GUMEZ Sandrine

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Attribution des subventions 2019
- 3°) Fixation des taux d'imposition 2019 des 4 taxes
- 4°) Budgets primitifs 2019 du budget de la commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement, Locations Immeubles TVA et lotissement du Béchu

- 5°) Demande de subvention au Conseil Régional pour le projet de réhabilitation de la rue du 18 juin
- 6°) Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental
- 7°) Office National des Forêts : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
- 8°) Questions diverses
- 9°) Informations du Maire.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Cotisation à l'association des Maires ruraux des Ardennes
Délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire
attribution des subventions 2019
Participation financière à l'école Ste Thérèse année 2018/2019
Vote des taux d'imposition des taxes 2019
Budget primitif principal commune 2019
Budget locations immeubles tva 2019
Budget annexe de l'eau 2019
Budget annexe de l'assainissement 2019
Budget annexe lotissement du béchu 2019
Versement du budget de l'eau 25 000 € au budget de la commune pour dépenses de personnel
Versement du budget de l'assainissement au budget principal commune 4 000 €
Versement du budget de la commune au budget de l'eau 21 150 €
Versement du budget locations immeubles tva au budget de la commune 15 720 €
Versement du budget de la commune au budget lotissement du Béchu 142 000 €
demande de subventions projet de réhabilitation de la rue du 18 juin
Convention de partenariat avec le conseil départemental développement de la lecture publique

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme GUMEZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la réunion du 7.03.2019 est approuvé à la majorité par 14 voix pour et 1 voix contre (Mr HUSSON). Mr HUSSON signale qu'il a fait un courrier à Mme HELLEBOUT secrétaire de la précédente réunion. Mr Le Maire précise qu'elle lui a fait part qu'elle n'a rien à modifier.

réf : **2019-031 Cotisation à l'association des Maires ruraux des Ardennes**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser la cotisation 2019 à l'association des Maires ruraux des Ardennes de 71 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-032 Délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25.02.2015 décidant la création d'une chambre funéraire,

Vu l'autorisation de Mr Le Préfet en date du 24.06.2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4.11.2015 décidant d'avoir recours à une délégation de service public pour la gestion,

Considérant la délibération du 22.06.2016 d'attribution de cette DSP au 01.07.2016 pour une durée de 3 ans à l'entreprise ROBLES,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à la délégation de service public à nouveau,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'avoir recours à la délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire à compter du 01.07.2019 pour une durée de 3 ans, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces constitutives du dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-033 attribution des subventions 2019

MM DEVRESSE BRAIBANT DENIS RASQUIN et Mme DARDENNE ne prennent pas part au vote car intéressés par la question.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention (Mme ZAIDI),

DECIDE de verser les subventions suivantes pour 2019 :

Organisme	attribution 2019
Centre Social le lien	113 765,00 €
ACPG CATM	500,00 €
Veuves civiles	400,00 €
Donneurs de sang	400,00 €
Coop Scolaire primaire	1 000,00 €
Coop scolaire maternelle	850,00 €
Secours Catholique	400,00 €
CAS	13 000,00 €
AFM	200,00 €
assistante maternelle	100,00 €
Semaine cancer	86,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Le Deluve	600,00 €
fse collège	600,00 €
Festi Vireux	2 600,00 €
ASMUP	120,00 €
AMFFI	250,00 €

VIR EN FETE	2 600,00 €
club pétanque	230,00 €
secours populaire	400,00 €
stotal	138 251,00
Subventions exceptionnelles	
assoc sous officiers	200,00 €
Assoc rêve et réalité handicap	200,00 €
Amicale des chasseurs	3 844,00 €
total	142 495,00
CCAS	18 900,00 €

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Mr HUSSON signale l'absence de Mr MANDELLI. Mr DEVRESSE informe qu'il a été invité par courrier à venir et qu'il devait venir.

A la demande de Mr HUSSON, Monsieur le Maire explique les raisons de l'attribution d'une subvention à la Sté de chasse. C'est en contrepartie de travaux de plantation d'arbres fruitiers que les chasseurs réaliseront à la place de l'ONF.

Mr HUSSON souligne que la subvention du CCAS est en baisse. Mr DEVRESSE explique qu'il y avait un excédent. Mme GANTOIS précise qu'il y a moins de demandeurs.

réf : 2019-034 Participation financière à l'école Ste Thérèse année 2018/2019

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'école Ste Thérèse est une école élémentaire privée sous contrat associatif,

Vu la convention de forfait communal signée le 15.04.2015

Après délibération et vote à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention (Mme ZAIDI),

DECIDE de fixer le forfait communal à 9 286.59 € pour l'année scolaire 2018/2019.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2019-035 Vote des taux d'imposition des taxes 2019

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	6.80
Taxe foncière bâti	4.26
Taxe foncière non-bâti	11.51
CFE	6.31

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-036 Budget primitif principal commune 2019

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement	3 012 000.00
Section d'investissement	2 015 000.00

A la majorité (pour : 13 contre : 2 abstentions : 0)

Mr HUSSON souligne les frais d'avocat et la provision pour risque. Cela commence à faire beaucoup.

Mr RASQUIN précise que la provision est un principe de précaution comptable.

Mr HUSSON souhaite des explications sur l'achat d'une maison à la montagne des vignes et demande si la location-vente est légale, qui en sera bénéficiaire, sous quelle forme, comment se fera le choix ?

Mr DEVRESSE précise que le projet d'acte sera réalisé par le notaire qui trouvera la forme la plus adaptée.

réf : 2019-037 Budget locations immeubles tva 2019

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe Locations immeubles TVA :

Section de fonctionnement :	25 340.00
Section d'investissement :	3 000.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-038 Budget annexe de l'eau 2019

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe du service de l'eau :

Section de fonctionnement :	257 850.00
Section d'investissement :	160 260.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-039 Budget annexe de l'assainissement 2019

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe service de l'assainissement :

Section de fonctionnement : 136 400.00

Section d'investissement : 30 900.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-040 Budget annexe lotissement du béchu 2019

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe lotissement du Béchu :

Section de fonctionnement : 500 000.00

Section d'investissement : 250 000.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-041 Versement du budget de l'eau 25 000 € au budget de la commune pour dépenses de personnel

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de l'eau au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 25 000,00 € représentant les charges de salaire d'un agent pour l'année 2019. La dépense s'effectuera au compte 621 du budget de l'eau et la recette au compte 7478 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-042 Versement du budget de l'assainissement au budget principal commune 4 000 €

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de l'assainissement au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 4 000,00 € représentant les charges de salaire d'un agent pour l'année 2019. La dépense s'effectuera au compte 621 du budget de l'assainissement et la recette au compte 7478 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-043 Versement du budget de la commune au budget de l'eau 21 150 €**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de la commune au budget annexe de l'eau une somme forfaitaire de 21 150,00 €. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 747 du budget de l'eau.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-044 Versement du budget locations immeubles tva au budget de la commune 15 720 €**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget annexe Locations immeubles TVA au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 15 720,00 €. La dépense s'effectuera au compte 678 du budget de locations immeubles TVA et la recette au compte 756 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-045 Versement du budget de la commune au budget lotissement du Béchu 142 000 €**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de la commune au budget annexe de lotissement du béchu une somme forfaitaire de 142 000,00 €. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 74748 du budget de lotissement du béchu

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-046 demande de subventions projet de réhabilitation de la rue du 18 juin**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le plan de financement ci-dessous et demander les subventions suivantes :

Plan de financement :

Coût prévisionnel des travaux :625 000 €HT soit 750 000 € TTC

Subvention DETR Etat 30% 187 500.00 €

Subvention Conseil Régional 20% 125 000.00 €

Subvention Etat amendes de police 20%	125 000.00 €
Participation communale	187 500.00 €
Commune TVA	125 000.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-047 Convention de partenariat avec le conseil départemental développement de la lecture publique

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le Conseil Départemental,

Considérant que cet outil de conventionnement vise trois objectifs :

- Encadrer l'offre de services de la bibliothèque départementale
- Assurer un suivi du niveau d'offre de lecture publique dans les Ardennes en lien avec le contrôle scientifique de l'Etat en la matière;
- Favoriser le développement de la lecture publique en accompagnant les projets des communes et de leurs intercommunalités

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Lecture du courrier de Mr PINARD conservateur au sujet du classement des biens mobiliers de l'église Saint Martin.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50

En mairie, le 10/04/2019

Le Maire

Jean Pol DEVRESSE

